



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTREDON-LABESSONNIÉ**

COMMUNE DE
MONTREDON-LABESSONNIÉ

SÉANCE DU LUNDI 7 SEPTEMBRE 2020

Nombre de Membres

- Afférents : 19
- En Exercice : 19
- Présents : 17
- Ayant pris part : 16

L'an deux mille vingt et le lundi sept septembre à vingt heures trente minute, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Maire.

Date de convocation
31/08/2020

Présents : M. Jean-Paul CHAMAYOU ; M. Jean-François COMBELLES ; Mme Marie-Claude ROBERT ; M. Jean MARTINEZ, Mme Mélanie BOCCALON ; M. Christian BAÏSSE ; M. Jean-Pierre LESCURE ; Mme Marie-Line CLUZEL ; Mme Dominique GODOT-RAMADE ; M. Jean-Marie BRU ; M. Daniel CAMP ; Mme Pascale BARNA-LEGRAND ; M. David FRANCO ; Mme Pauline MARCOU MADER ; M. Alain JAME ; Mme Claude HUET et M. Raoul de RUS.

Date d'affichage
31/08/2020

Excusée représentée : Mme Aline COUTAREL (représentée par Mme Mélanie BOCCALON).

Absente : Mme Vanessa LAGARDE

Jean MARTINEZ a été nommé Secrétaire de Séance.

Délibération N°2020-89 : Cession patus Le Verdier

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que quatre familles du lieu-dit le Verdier souhaiteraient acquérir des portions du patus de ce lieu-dit et faire modifier l'emprise du chemin qui traverse le Verdier.

Monsieur le Maire présente le plan transmis par les demandeurs à l'ensemble des conseillers municipaux. Il explique qu'il conviendrait de revoir les propositions. Il souhaiterait que les habitants achètent des parcelles complètes des biens sectionaux de ce hameau afin que la commune ne soit pas propriétaire d'infimes parcelles à entretenir.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'acter le principe de vente des patus du Verdier. Néanmoins au vu des propositions d'acquisitions reçues, et du plan global, il propose de rencontrer les habitants du hameau afin de déterminer les modalités de vente du patus. Le conseil municipal sera invité à délibérer dès lors que celles-ci seront définies.

Madame Mélanie BOCCALON, Adjoint au Maire, personnellement concernée dans cette affaire ne prend pas part au vote.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité (0 voix CONTRE, 1 ABSTENTION et 15 voix POUR), accède à la demande de Monsieur le Maire telle que présentée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré à Montredon-Labessonnié, les jour, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jean-Paul CHAMAYOU.